

Carlton : DSK renvoyé devant le tribunal correctionnel pour "proxénétisme"



Le parquet avait requis en juin un non-lieu en faveur de l'ancien patron du FMI. L'avocat de DSK dénonce un "acharnement".

DSK est encore loin d'en avoir fini avec la justice. Dans l'affaire du Carlton de Lille, les juges ont en effet décidé de renvoyer en correctionnelle l'ancien patron du FMI, ainsi que douze autres personnes, pour "proxénétisme aggravé en réunion". Le procureur de Lille a fait cette annonce vendredi dans un communiqué. Une 14e personne mise en examen dans le dossier a quant à elle été renvoyée pour "complicité d'escroquerie et d'abus de confiance".

Le parquet, [qui avait requis le 11 juin un non-lieu](#) en faveur de l'ancien patron du FMI, n'a pas précisé auprès de l'AFP s'il ferait appel de la décision. Sur BFM TV, l'avocat de Dominique Strauss-Kahn, Me Richard Malka, a dénoncé un "acharnement" de la part de la justice. "On poursuit les gens par idéologie", a-t-il dit avant d'ajouter : "cela pose une fois de plus la question du fonctionnement de l'instruction en France".

Dominique Strauss-Kahn a de son côté dénoncé le caractère "*exclusivement à charge*" de l'instruction, dans un communiqué diffusé par ses avocats. "*Compte tenu du caractère exclusivement à charge de l'instruction menée contre lui, M. Dominique Strauss-Kahn s'attendait à cette décision*" des juges de le renvoyer devant un tribunal, sans suivre les réquisitions de non-lieu prises le 11 juin par le parquet, est-il écrit. L'affaire ne devrait donc pas en rester là.